

FICHE DESCRIPTIVE

CRÉATION OU RÉHABILITATION DE DÉVERSOIRS D'ORAGE DANS LES COMMUNES DE LIXHEIM, VIEUX-LIXHEIM ET HILBESHEIM

Récépissé n° 57-2012-00063

1 - GENERALITES

Maître d'ouvrage :

**Monsieur le Président
du Syndicat des Eaux de Wintersbourg
1 rue Bel Air
57445 REDING
Tél : 03/87/03/09/41
Fax : 03/87/03/09/42
Mail : siewintersbourg@orange.fr**

2 - NATURE CONSISTANCE ET LOCALISATION DES TRAVAUX

L'opération consiste en la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement des communes de LIXHEIM, VIEUX-LIXHEIM ET HILBESHEIM concernant :

- l'élimination d'eaux claires parasites,
- l'amélioration de la collecte,
- la création ou la réhabilitation de postes de refoulement et de déversoirs d'orage,
- le transfert des eaux usées domestiques vers la station d'épuration existante de Sarrebourg, via le réseau de Sarraltroff. Le raccordement se fera au niveau du réseau existant, rue des Acacias à Sarraltroff.

Des ouvrages de type "déversoir d'orage" et "poste de refoulement" seront mis en place pour limiter la variation des charges et des débits transités vers l'ouvrage épuratoire :

- 5 déversoirs d'orage seront réhabilités et 1 déversoir d'orage sera créé,
- 3 postes de refoulement seront créés.

Caractéristiques des déversoirs d'orage et postes de refoulement

Nom du déversoir	Localisation	Charge polluante transitée	Rejet de la surverse	Coordonnées du point de rejet (estimation sur carte IGN - en Lambert 93)	Régime applicable
DO _{L1} à réhabiliter	LIXHEIM Rue de Sarrebourg X : 1 004 040 Y : 6 860 500	Environ 640 EH soit 38,4 kg/j de DBO ₅	Ruisseau du Moulin	X : 1 004 020 Y : 6 860 450	Déclaration
DO _{L2} à réhabiliter	LIXHEIM Rue de la Monnaie X : 1 004 220 Y : 6 860 510	Environ 100 EH soit 6 kg/j de DBO ₅	Ruisseau du Moulin	X : 1 004 210 Y : 6 860 480	Non soumis
DO _{VL1} à créer	VIEUX-LIXHEIM Route de Lixheim X : 1 004 955 Y : 6 860 460	Environ 915 EH soit 54,9 kg/j de DBO ₅	Ruisseau de la Bettelmann	X : 1 002 960 Y : 6 860 440	Déclaration
DO _{H1} à réhabiliter	HILBESHEIM Rue de Sarraltroff- ouest X : 1 004 740 Y : 6 860 735	Environ 250 EH soit 15 kg/j de DBO ₅	Ruisseau du Brueschbach	X : 1 000 755 Y : 6 860 745	Déclaration
DO _{H2} à réhabiliter	HILBESHEIM Rue de la Rivière X : 1 004 975 Y : 6 860 660	Environ 1100 EH soit 66 kg/j de DBO ₅	Ruisseau du Brueschbach	X : 1 000 965 Y : 6 860 610	Déclaration
DO _{H3} à réhabiliter	HILBESHEIM Rue de Sarraltroff- est X : 1 004 760 Y : 6 860 745	Environ 1350 EH soit 81 kg/j de DBO ₅	Ruisseau du Brueschbach	X : 1 000 760 Y : 6 860 745	Déclaration

Nom du poste	Localisation	Charge polluante transitée	Rejet de la surverse	Coordonnées du point de rejet (estimation sur carte IGN - en Lambert 93)	Régime applicable
PR 1 à créer	LIXHEIM à l'aval du DO _{L1} X : 1 004 040 Y : 6 860 500	Environ 640 EH soit 38,4 kg/j de DBO ₅	Pas de surverse		Non soumis
PR 2 à créer	VIEUX-LIXHEIM à l'aval du DO _{VL1} X : 1 004 955 Y : 6 860 460	Environ 915 EH soit 54,9 kg/j de DBO ₅	Pas de surverse		Non soumis
PR 3 à créer	HILBESHEIM à l'aval du DO _{H1} et DO _{H13} X : 1 000 755 Y : 6 860 725	Environ 1600 EH soit 96 kg/j de DBO ₅	Pas de surverse		Non soumis

Remarque : les eaux usées collectées dans les communes de LIXHEIM, VIEUX-LIXHEIM et HILBESHEIM seront traitées à la station d'épuration existante de Sarrebourg gérée par la Communauté des Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (CCAS).

Cette partie fait l'objet d'un dossier de "porté à connaissance" spécifique et indépendant déposé par la CCAS.

3 – ECHEANCIER DES TRAVAUX

Les effluents des trois communes doivent transiter par le futur réseau de Sarraltroff pour rejoindre la station d'épuration de la Communauté des Communes de l'Agglomération de Sarrebourg (CCAS).

La mise en oeuvre du système de collecte des communes de LIXHEIM, VIEUX-LIXHEIM et HILBESHEIM est donc fortement dépendante du projet d'assainissement de Sarraltroff.

Il est néanmoins prévu que les travaux débutent sur les trois communes pour la fin 2012.

4 – REMARQUES RELATIVES A L'IMPACT DES REJETS PAR TEMPS DE PLUIE AU NIVEAU DES DEVERSOIRS D'ORAGE

Les déversements par temps de pluie engendrent un déclassement du cours d'eau récepteur (le Brueschbach) de 15,2 % du temps, soit une valeur supérieure à la limite fixée par « le guide méthodologique pour l'assainissement des agglomérations de moins de 2000 équivalents-habitants ».

Des bassins de pollution ont donc été proposés au niveau de chaque déversoir d'orage afin de limiter les rejets par temps de pluie. Avec ces mesures compensatoires, le déclassement passe à 2,8 % du temps, soit une valeur acceptable selon la méthodologie.

Les bassins de pollution ne sont pas prévus dans le cadre du premier contrat pluriannuel de travaux. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg réalisera des mesures de débit et de pollution au niveau des surverses des déversoirs d'orage afin d'observer le fonctionnement réel du système d'assainissement après sa mise en service, de définir l'impact des rejets sur le milieu récepteur, de conclure sur la nécessité de mettre en place des bassins de pollution et d'affiner, le cas échéant, leur dimensionnement.

Les résultats de ces mesures de débit et de pollution et leur interprétation, seront transmis au service chargé de la police de l'eau dans un délai de trois ans après réalisation des déversoirs d'orage.